

Membres présents : FISCHER Gérard, ARNOULD Michel, ZANZANA Marie-Josée, ARNOULD Laura, TOULZA Chantal, BRAUSSEN JL., LOSSON Johanna, REINERT Laurence.

Membres absents : JACOB Philippe, SCHMIT Martial, DOMINELLI Cosimo.

1)COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2016 présentant un excédent de clôture de l'exercice de 191 272.34€

2)COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2016 présentant un excédent de clôture de l'exercice de 191 272.34€

3)AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif 2016

- Constate que ce compte fait apparaître un excédent de fonctionnement de 197 459.57€
- Constate que la section d'investissement fait apparaître un déficit de 6187.23€
- Constate que le déficit d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 9600 €. Il en résulte donc un déficit de 15 787.23€.
- Décide en conséquence d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé en couverture du déficit d'investissement à hauteur de 15 787.23€ et d'émettre un titre de recette au compte 1068. L'excédent de fonctionnement cumulé disponible soit 181 672.34€ sera repris en report à nouveau créditeur au budget primitif 2017 compte 002.

4)VOTE DE 3 TAXES DIRECTES

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des 3 taxes directes soit :

- 4.82% pour la taxe d'habitation
- 4.49% pour la taxe foncière sur le bâti
- 32.80% pour la taxe foncière sur le non bâti

5)VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2017 équilibré à :

- 307 249.34€ en recettes et dépenses de fonctionnement
- 204 787.23.€ en recettes et dépenses d'investissement

6)RAPPORT DE LA CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal du rapport de la CLECT en date du 9/3/2017 fixant le montant des attributions de compensation à verser aux 11 communes ayant formé la communauté de communes de la Houve, suite à leur passage en fiscalité professionnelle unique. Appelé à en délibérer, les membres du conseil municipal valident le rapport avec les attributions de compensations annuelles suivantes :

- 56 563€ pour Berviller-en-Moselle
- 25 552€ pour Château-Rouge
- 47 587€ pour Dalem
- 265 442€ pour Falck
- 125 856€ pour Hargarten-aux-Mines
- 158 397€ pour Merten
- 30 775€ pour Oberdorff
- 28 961€ pour Rémering
- 34 139€ pour Tromborn
- 48 727€ pour Villing
- 14 058€ pour Voelfling-les-Bouzonville

7)AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le Conseil Municipal décide d'amortir sur 15 ans les sommes inscrites au compte 204 (subvention d'équipement) du compte de gestion 2016, soit un montant de 28 190.29 euros :

- 2318.86 euros de dépenses auprès de la CCHPB pour la fibre optique
- 25 871.43 euros de dépenses auprès de la CCHPB pour la participation voies et réseaux de la rue des fontaines

Il charge le Maire d'ouvrir les crédits suivants au budget primitif 2017 :

- 1724.80 euros en fonctionnement dépenses du compte 6811 (amortissement sur immobilisation)
- 1724.80 euros en investissement recettes du compte 281532 (réseau d'assainissement)
- 154.50 euros en fonctionnement dépenses du compte 6811 (amortissement sur immobilisation)
- 154.50 euros en investissement recettes du compte 2804113 (projet d'infrastructure d'intérêt national)

8)TRAVAUX RUE DES FONTAINES

Le Conseil Municipal accepte le devis de la Société BATI TP de Saint-Avold, d'un montant de 11 829 euros HT, pour la modification du carrefour rue des Fontaines, afin d'améliorer l'écoulement du ruissellement.

9)ACHAT ECRAN DE PROJECTION

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, de la demande du responsable de la section des jeunes sapeurs- pompiers de Téterchen, pour l'acquisition d'un écran de projection servant à la formation de ces jeunes. Appelé à en délibérer, les membres du Conseil Municipal acceptent l'achat d'un écran de projection pour un montant de 289.99 euros TTC.